

Objet : ENTRETIEN AVEC M. DIONIS DU SEJOUR, DEPUTE DE LOT-ET-GARONNE, EN DATE DU 20 JUILLET 2010, SUR LES INSTITUTIONS, LES RETRAITES ET LES DEPENSES



Réunion : Entretien avec M. Dionis du Séjour

Date : le 20 juillet 2010

Horaire : de 14h40 à 15h20

Lieu : Mairie d'Agen

Personnes présentes :

*M. DIONIS DU SEJOUR Jean, Député de Lot-et-Garonne
M. BITEAU Jonathan, attaché parlementaire
M. LEBRETON Hervé, Président de l'Association « pour une démocratie directe »*

M. LEBRETON Hervé
Président de l'Association
pour une démocratie directe
BP 9
47360 PRAYSSAS
<http://www.pour-une-democratie-directe.fr>

Lacépède, le 30 juillet 2010

A Monsieur Dionis du Séjour Jean
Député de Lot-et-Garonne
Assemblée nationale
126 rue de l'université
75 355 PARIS cedex 07 SP

Objet : Compte rendu de l'entretien du 20 juillet 2010

Monsieur le Député,

Je tiens tout d'abord à vous remercier pour le temps que vous avez bien voulu me consacrer. Comme convenu, je vous adresse le compte rendu de notre entretien afin que vous puissiez y apporter d'éventuelles corrections, précisions ou compléments d'information.

Si vous le jugez fidèle et exhaustif, je vous serais reconnaissant de bien vouloir m'en retourner une copie signée. Mais si tel n'était pas le cas, je me ferais bien évidemment un devoir de le remanier en tenant compte de vos possibles suggestions ou rectifications.

Restant à votre entière disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de mes sentiments très respectueux.

M. Hervé Lebreton

N.B. :

J'ai bien reçu votre photographie qui me permettra d'illustrer notre rencontre sur le site de l'association : www.pour-une-democratie-directe.fr

Compte rendu de l'entretien avec M. Dionis du Séjour
en date du mardi 20 juillet 2010

La séance :

Elle s'est déroulée le 20 juillet 2010
à la Mairie d'Agen
a débuté à 14h40 et s'est achevée vers 15h20

Les personnes présentes :

M. Jean Dionis du Séjour, Député de Lot-et-Garonne
M. Jonathan Biteau, attaché parlementaire
M. Hervé Lebreton, Président de l'Association « pour une démocratie directe »

Les thèmes abordés :

Partie I : LES REPRESENTANTS DU PEUPLE DANS LES INSTITUTIONS

Thème 1.....La non inscription d'une pétition par le Président de l'Assemblée
Thème 2.....Des courriers aux députés restés sans réponse
Thème 3.....Les députés concernés du Nouveau Centre

Partie II : LA REFORME DES RETRAITES "SANS TABOU"

Thème 1.....Le projet de loi du Gouvernement
Thème 2.....Le statut particulier des parlementaires
Thème 3.....Le statut encore plus particulier des anciens Présidents de la République
Thème 4.....Le déni de démocratie

Partie III : LES DEPENSES PUBLIQUES EN TOUTE TRANSPARENCE

Thème 1.....Le contrôle des budgets par la Cour des Comptes
Thème 2.....Les justificatifs de l'indemnité représentative de frais de mandat

Approbation du compte rendu :

Afin d'être le plus fidèle possible, le compte rendu, qui a été rédigé par M. Lebreton, a été envoyé à M. Dionis du Séjour pour relecture, rectification ou correction.

M. Jean Dionis du Séjour

M. Hervé Lebreton

Introduction

Je remercie tout d'abord M. Dionis du Séjour d'avoir accepté de me rencontrer et lui fais part de mon souhait d'enregistrer l'entretien par souci de rigueur et d'efficacité, ce qu'il accepte sans aucune hésitation.

Plan de la discussion

Je lui propose de suivre le plan ci-dessous :

- Partie I : LES REPRESENTANTS DU PEUPLE DANS LES INSTITUTIONS
- Partie II : LA REFORME DES RETRAITES « SANS TABOU »
- Partie III : LES DEPENSES PUBLIQUES EN TOUTE TRANSPARENCE

Partie I : LES REPRESENTANTS DU PEUPLE DANS LES INSTITUTIONS

Thème 1 : La non inscription d'une pétition par le Président de l'Assemblée.

J'informe tout d'abord Monsieur le Député, qu'après une année d'attente et cinq courriers adressés à monsieur Accoyer restés à ce jour sans réponse, ma pétition demandant « l'alignement des régimes spéciaux de retraite des députés et sénateurs sur le régime général » n'était toujours pas inscrite au rôle général de l'Assemblée nationale. Ce problème, qui semble a priori anodin, engendre pourtant des difficultés techniques (par exemple, si j'envoie une autre pétition sur un autre sujet, je ne pourrai pas savoir laquelle des deux aura été enregistrée puisqu'un seul numéro d'enregistrement est envoyé en retour...) et illustre bien que de petits obstacles pour un regard inhabitué peuvent vite prendre l'apparence de murs. Pensant que l'Assemblée nationale devrait faciliter les démarches citoyennes, j'exprime mon désenchantement : « En tout cas, je tiens déjà à vous faire part que ce n'est pas toujours évident, quand on est simple citoyen, d'aller vers les institutions ».

Thème 2 : Des courriers aux députés restés sans réponse

J'explique ensuite que sur les deux courriers envoyés à une cinquantaine de députés, seules six réponses pour le premier et une pour le deuxième me sont parvenues. Monsieur Dionis me répond que ce n'était évidemment pas normal et que pour sa part, il essayait en général de répondre, même s'il recevait de nombreuses lettres, messages, SMS... Il précise alors sa quête d'exigence à l'égard des citoyens : « Il faut s'efforcer de répondre. On fait ce que l'on peut. Il y a pas mal de choses qui passent encore à travers les mailles. Il faut que l'on s'améliore » mais affirme aussi que chaque député se concentre sur sa circonscription et, que l'association siégeant à Prayssas, son député de base était Jérôme Cahuzac. Je lui fais alors part de mon vif désaccord, m'appuyant sur le

fait que « l'ensemble des députés représentent l'ensemble des citoyens ! ». Monsieur Dionis réplique : « C'est vrai quand la représentation nationale est rassemblée. Là, elle représente la Nation. Quand les gens sont seuls, ils ne représentent pas 1/577 de la nation ! Ils sont les délégués des habitants de leur circonscription. »

Thème 3 : Les députés concernés du Nouveau Centre

Trois députés (M. Sauvadet, Mme Le Moal et M. Dionis) apparentés au groupe Nouveau Centre de l'Assemblée nationale sur cinq contactés ont déjà eu la bienséance de réagir aux courriers qui leur étaient adressés. Je demande donc à Monsieur Dionis de bien vouloir solliciter ses deux derniers confrères, messieurs Hillmeyer et Lachaud afin d'obtenir la totalité des réponses des députés N.C. contactés. Il me propose naturellement son aide : il leur postera une copie de mes courriers dès réception.

Partie II : LA REFORME DES RETRAITES "SANS TABOU"

Thème 1 : Le projet de loi du Gouvernement

Soucieux de voir la réforme des retraites respecter le socle des lois qu'est la constitution, je demande à mon interlocuteur : « je voudrais savoir si vous considérez constitutionnelle une réforme qui n'assurerait pas aux vieux travailleurs une pension supérieure au seuil de pauvreté » et poursuis en citant le préambule de la constitution de 1946 : « La Nation assure à l'individu et à la famille les conditions nécessaires à leur développement. Elle garantit à tous, notamment à l'enfant, à la mère et aux vieux travailleurs, la protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs. ». M. Dionis m'explique alors que le but premier de cette réforme est de sauver le système par répartition. Il insiste sur le fait que ce système est aujourd'hui en grand danger car il accumule chaque année un déficit de 20 milliards d'euros. Mais même s'il ajoute que : « la réforme du gouvernement ne part pas avec l'idée de faire un progrès social dans l'esprit constitutionnel », il reconnaît cependant l'importance de veiller au respect de la constitution. Je précise alors ma question en demandant si la réforme permettra à tout individu ayant travaillé pendant la durée légale de toucher une retraite décente. Il m'assure alors que la question ne se pose que pour de rares cas comme ceux de certains agriculteurs ou commerçants qui n'auraient pas cotisé suffisamment. Mais il me rassure en déclarant : « Aujourd'hui, quelqu'un qui a travaillé 40 ans au smic aura une retraite qui sera loin d'être famineuse, mais qui sera décente ». J'attire alors son attention sur ce que je nomme la quadruple peine des métiers pénibles : le " travailler dur ", le " gagner peu ", le " vivre moins " et le " toucher une petite retraite ". Je pense à ces gens qui, par leur travail difficile, contribuent au moins autant que les autres à la création de richesse. Le " travailler dur " pour ces métiers qui usent la santé, le " gagner peu " pour ces faibles salaires d'emplois peu qualifiés, le " vivre moins " pour cette plus faible espérance de vie à soixante ans (pour ceux qui y arrivent) et le " toucher une petite retraite " pour une pension de misère en guise de remerciements. Je développe ce dernier point : « ...quelqu'un qui toucherait la moitié du salaire d'une autre personne et qui cotiserait dans sa vie, grosso modo, la moitié, pourrait espérer toucher la moitié de la retraite de la seconde personne.

Mais si elle vit la moitié du temps de cette autre personne à la retraite, elle ne touchera pas la moitié, mais seulement le quart de la retraite de l'autre ». Je demande donc pourquoi " l'espérance de vie à soixante ans ", qui est somme toute un indicateur visible et facilement quantifiable, n'a pas été prise en compte dans le projet de loi ? M. Dionis répond : « Pour moi, la pénibilité est un des axes de travail. Je suis sûr qu'il y aura des amendements importants. En tous cas, moi, je suis prêt à y travailler ». J'insiste encore en affirmant : « Ceux qui ont une espérance de vie à soixante ans plus importante ont en grosse partie leur retraite payée par ceux qui ont une espérance de vie à soixante ans plus faible ». M. Dionis n'est pas d'accord avec mon affirmation. Il réaffirme cependant sa volonté de travailler sur la pénibilité : « Je suis ouvert à l'idée que l'on ait des conditions de retraite plus favorable si on a fait un métier pénible»

Thème 2 : Le statut particulier des parlementaires

Afin d'établir les bases de la discussion, je demande à M. Dionis si être député est une profession. Sa réponse est claire : « ...non. C'est un mandat ». Alors pourquoi l'Assemblée nationale ponctionne-t-elle, sur son budget de fonctionnement, à hauteur de 10%, une contribution et une subvention d'équilibre en faveur de la caisse des anciens députés ? Et pourquoi, après cinq ans de mandat, sans avoir exercé de profession, un député touchera-t-il, sans décote, 1 500 € ? Il réplique : « On ne pourrait pas avoir des trous. Après il y a plusieurs critiques qui sont faites. Notamment que pendant le premier mandat, il y a une cotisation double de ce que font les autres qui vous rapporte deux fois plus d'annuités. Moi, je pense que c'est une anomalie qu'il faut corriger ». Il insiste aussi sur le fait, en l'illustrant par sa propre carrière professionnelle, qu'on ne peut exercer correctement ce mandat très prenant qu'en s'y consacrant pleinement. De fait il est impossible qu'un député puisse exercer un autre métier. Je lui fais alors remarquer que certains députés exercent pourtant leur métier d'avocat.

Mais je persiste à dénoncer la situation à la fois privilégiée et paradoxale qu'offre la caisse des anciens députés. Sachant que le Nouveau Centre reste attaché à la suppression des régimes spéciaux, je suggère que l'on réfléchisse à un système où l'Assemblée nationale cotiserait à la caisse de l'ancien métier. Chose excessivement simple, encore plus simple s'il y avait alignement de tous les régimes. M. Dionis, qui ne semble pas d'accord, dit : « C'est vrai que l'on est pour un régime universel. Le régime universel part de vos employeurs successifs. Quand vous êtes député, vous démissionnez de votre ancien travail. Et votre employeur, même si dans l'esprit c'est un mandat et pas un métier, est l'Assemblée nationale». Cela ne me semble pas contradictoire avec ma suggestion. J'affirme enfin que les modalités concernant les changements apportés à cette caisse de pension ne m'apparaissent pas très démocratiques. Ce point sera précisé ultérieurement.

Thème 3 : Le statut encore plus particulier des anciens Présidents de la République

Pour des raisons de concision, cette partie ne fut que très brièvement abordée. Je rappelle juste que la loi de 1955 ne s'applique qu'aux anciens Présidents de la République, à leur veuve et leurs enfants. Elle instaure de fait un statut très particulier aux anciens Présidents de la République, en plus de la lettre discrétionnaire du 8 janvier 1985.

Thème 4 : Le déni de démocratie

La discussion se poursuit sur l'examen de points qui me semblent ne pas respecter la démocratie. Ils mettent en cause, le chef de l'Etat, le Gouvernement et le bureau de l'Assemblée nationale. Quand le Président de la République dit « Je dis les 62 ans, nous n'y toucherons pas... », n'enfreint-il pas l'article 3 de la constitution : « La souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum. Aucune section du peuple ni aucun individu ne peut s'en attribuer l'exercice... » ? N'en va-t-il pas de même quand le gouvernement commande des spots publicitaires qui expliquent comment s'appliquera la réforme, avant même qu'elle soit discutée et votée par les Représentants du peuple ? Et qu'en est-il de la démocratie quand quelques députés, réunis en bureau, concèdent à huis clos, sans vote au sein de l'Assemblée, quelques changements pour leur propre régime de pension ?

J'émets donc le souhait auprès du Député Dionis que la discussion sur le régime spécial de retraite des parlementaires soit au moins ouverte à la représentativité du peuple qu'est l'Assemblée nationale. Le traitement par le seul bureau serait là encore un déni de démocratie, inacceptable au sein même du Palais Bourbon. Plutôt qu'une décision prise en catimini, ne serait-il pas plus digne de notre démocratie, que chaque parlementaire puisse exprimer sa propre opinion au vu et au su de ses concitoyens ? Certains députés rejoindraient alors peut-être M. Cochet, M. Mamère ou M. de Rugi qui ont adressé un courrier à M. Accoyer dans lequel ils expriment leur désapprobation concernant un tel régime de faveur, parfois réformé sans même qu'ils aient été consultés.

Partie III : LES DEPENSES PUBLIQUES EN TOUTE TRANSPARENCE

Thème 1 : Le contrôle des budgets par la Cour des Comptes

Suite aux différentes affaires, je propose : « Dans un souci de transparence et de protection des personnes au service de la Nation, ne serait-il pas plus simple de rendre publique les comptes et les dépenses des ministères, de l'Assemblée nationale et du Sénat, puis de les soumettre au contrôle de la Cour des Comptes, comme cela a été fait par Monsieur Sarkozy pour ce qui est des comptes de la Présidence ? Encore une fois, la réponse du Député est claire : « Plus on mettra de transparence dans la République, mieux cela sera ! ». Il rajoute même qu'il est favorable à ce que la Cour des Comptes puisse œuvrer librement et de sa propre initiative.

Thème 2: Les justificatifs de l'indemnité représentative de frais de mandat

Je termine par la question des indemnités représentatives de frais de mandat, demandant à M. Dionis s'il ne serait pas plus normal que les députés justifient les dépenses liées à cette indemnité à l'aide de factures. Là encore, il me dit être favorable à une gestion plus transparente.

Monsieur le Député poursuit la discussion en abordant le thème général des dépenses publiques, thème qu'il détaille par ailleurs sur son blog. Pour lui, la période, bien que difficile au vu des coupes budgétaires à venir, sera intéressante : elle obligera à expertiser chaque dépense afin de ne conserver que les plus indispensables. Il rajoute que le Nouveau Centre est un groupe qui n'est pas opposé à une augmentation des prélèvements fiscaux dans une époque où les finances sont au plus bas. Pour ma part, pour parvenir à une appréciation précise de la situation, la première étape me semble être la transparence et la deuxième l'explication éclairée des choix arrêtés.

Fin de l'entretien.

M. Jean Dionis du Séjour
(Lu et approuvé le 31-08-10)

M. Hervé Lebreton
(Lu et approuvé le 30-07-10)